



FNEC FP FO 78

4, place de Touraine, 78 000 Versailles

Tél : 06 66 64 81 65

E-Mail : fnecfpfo78@gmail.com

Versailles, le 19 octobre 2020

Monsieur le directeur académique,

Suite à l'assassinat de l'enseignant Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois d'Aulne à Conflans Sainte-Honorine, la FNEC FP-FO demande la tenue immédiate d'une enquête du CHSCT conformément à l'article 53 du décret 82-453 : « *Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail procède, dans le cadre de sa mission d'enquête en matière d'accidents du travail, d'accidents de service ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel, à une enquête à l'occasion de chaque accident de service ou de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel au sens des 3° et 4° de l'article 6* ».

L'article 6, 3°, précise : « *En cas d'accident de service grave ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ayant entraîné mort d'homme (...)* ».

Nous demandons bien entendu à être associés à cette enquête puisque nous en sommes demandeurs, et précisons que, conformément au guide juridique, elle devra permettre « *d'identifier les conditions de survenue de l'accident et de collecter les informations nécessaires à la réalisation, si besoin, d'une analyse de l'accident. L'objectif d'une telle analyse est de mettre en évidence les causes de l'accident et d'agir sur celles-ci pour éviter qu'un accident similaire ne se reproduise* ».

Enfin, sans attendre les conclusions de l'enquête, la FNEC FP FO formule une demande de reconnaissance d'imputabilité au service suite à l'assassinat de Monsieur Paty.

Dans l'attente de votre réponse,

Veillez croire, Monsieur le directeur académique, en l'assurance de notre parfaite considération

Isabelle DUPAS et Christine LASSALLE
Représentantes de la FNEC FP FO au CHSCTD